Parti Socialiste
Convention nationale de préparation aux législatives de 1978
Paris 5 et 6 novembre 1977

Sommaire

Le président (Gaston Defferre) 1
Roger Fajardie 1
Georges Sarre 5
Roger Fajardie 7
Raymond Magnan 8
Pierre Bérégovoy 8
La présidente (Françoise Gaspard) 10

Séance du dimanche 6 novembre 1977 (après-midi)

La séance est ouverte sous la présidence de Gaston Defferre.

Le président (Gaston Defferre)

Nous reprenons la séance et je donne la parole à Fajardie pour le rapport sur les problèmes électoraux.

Roger Fajardie

Mes chers camarades, nous vous avons fait beaucoup attendre mais je crois que vous serez satisfaits en apprenant que pour la quasi-totalité des circonscriptions vous avez une proposition qui permettra dès ce soir, de connaître presque tous les candidats du Parti Socialiste.

Ce que j'ai à vous rapporter figure comme au début de cette Convention nationale, sous plusieurs rubriques.

La 1ère concerne l'accord avec le Mouvement des Radicaux de Gauche. La Commission des résolutions propose à la Convention de ratifier l'accord portant sur 33 circonscriptions, tel qu'il vous a été présenté au début de cette Convention. Toutefois, la Commission des résolutions prend en compte 2 problèmes :

- le 1er concerne le département de l'Indre et Loir : il apparaît que la fédération Socialiste et la fédération radicale de gauche de ce département se soient mises d'accord pour procéder à des primaires dans l'ensemble du département. Dans ces conditions il importe naturellement, sans remettre en cause l'accord général, que nous reparlions, lors des rencontres de lundi et de mercredi, de ce problème avec nos partenaires Radicaux de Gauche.

La 2ème remarque que fait la Commission concerne l'application de l'accord en Corse.

Il est évident que les divergences qui subsistent entre Socialiste et radicaux sur le problème du statut de la Corse nécessitent qu'une conversation politique ait

Collection Jean-Jaurès

lieu avant que puisse s'organiser une campagne à propos de laquelle les Socialistes, conformément à la règle que nous avons fixée, n'envisagent pas de présenter de concurrent au candidat M.R.G, sortant, mais une conversation politique s'impose.
Cet accord des Radicaux de Gauche doit comporter, dans l'esprit que je vous avais indiqué hier, un élément d'accord, c'est à dire que toute circonscription où une candidature radicale de gauche serait susceptible de compromettre le succès du candidat Socialiste, doit être garantie par l'accord qui sera réglé définitivement mercredi.
Enfin, il est clair que l'accord final avec le mouvement des Radicaux implique naturellement la confirmation d'un accord politique entre nos 2 formations.
En ce qui concerne nos problèmes, ce n'est pas un mystère que de rappeler qu'il y avait quelques difficultés internes qu'il fallait essayer de résoudre. Une sous Commission s'y est employée, et la Commission des résolutions a retenu les diverses propositions de cette sous-Commission.
En ce qui concerne, la 2ème circonscription de l'Aude après avoir procéder aux auditions nécessaires, le député sortant, le représentant de la fédération, après avoir fait la liaison avec le 1er secrétaire de la fédération de l'Aude, la Commissions des résolutions propose la validation de Pierre Guidoni comme candidat, dans la seconde circonscriptions de l'Aude.
En ce qui concerne le Bas Rhin, il y avait un problème entre 2 candidats, un désaccord entre le vote des militants et la cellule fédérale qui avait renvoyé le dossier au National.
La Commission propose la ratification de la candidature de Marc Braschesler qui vous le savez est seul Conseiller général Socialiste du Bas Rhin.
La Commission des résolutions propose à la Convention nationale de dire que Marc Braschesler sera dans la 1ère Circonscription du Bas Rhin le candidat du Parti aux prochaines élections législatives,
2 problèmes identiques ont fait également l'objet des délibérations de la Commissions des résolutions, il s'agit des candidatures de la 12ème circonscription de la Seine Saint Denis et de la 1ère circonscription de la Haute Vienne.
Vous connaissez le dossier t le courant N° 1 avait soumis 2 candidats au vote des militants dans chacune de ces 2 circonscriptions. Le courant N° 1 a la majorité absolue dans ces 2 cas, donc il est clair que le candidat du courant N° 2, bien qu'arrivé en tête, n'avait pas atteint la majorité absolue. La Convention nationale était naturellement habilitée statutairement à se saisir de ces 2 cas. La Commission des résolutions en a délibéré !
Elle propose à la majorité la validation de Marcel Vincent comme candidat dans la 2ème circonscription de la Seine Saint Denis, et Alain Codet dans la 1ère circonscription de la Haute Vienne,
Le problème de la 12ème circonscription des Hauts de Seine a également été soumis à la Commissions des résolutions? Celle ci a étudié longuement l'ensemble du dossier et beaucoup de procédures complexes, certaines n'étaient pas très régulières, et, finalement l'examen global fait apparaître que notre

camarade Lebail a obtenu une majorité nette. Nous proposons à la Convention la ratification de la candidature de Lebail dans la 12ème circonscription des Hauts de Seine.
Reste un ensemble de problèmes complexes qui concernent la Loire Atlantique.
Nul n'ignore ici, je le pense, les problèmes qui se sont posés à cette fédération et la Commission des résolutions a eu le soucis de rechercher des équilibres nécessaires qui correspondent, autant que faire se peut, se pouvait, à la vérité de cette fédération.
Je voudrais, avant d'évoquer les décisions prises par la Commission des résolutions, dire à cette Convention nationale que je voudrais, au nom de tous je pense, rendre hommage au Premier secrétaire de cette fédération : Jean-Claude Routier-Leroy qui, vous allez le voir dans les propositions que je fais au nom de tous, est amené à disparaître de la liste des candidates possibles.
Je voudrais dire à Jean-Claude Routier-Leroy, de cette tribune, combien nous lui savons gré du travail qu'il a fait et qu'il continuera de faire dans la Loire Atlantique, tout cela dans des conditions extrêmement difficiles. Il est d'une certaine manière aujourd'hui la victime de l'accumulation des contrats qu'il a du mener et, de cette tribune, je lui adresse un petit message d'amitié parce que je sais que ce soir il en a besoin.
(Applaudissements)
Voici les dispositions prises pour les 3 circonscriptions où il y avait des problèmes, étant entendu que dans les cinq autres, les ratifications ne présentaient pas de difficultés : 2ème circonscription et 3ème circonscription, ainsi que la 6ème.
Vous allez le voir, ce qui a été décidé; établit une sorte d'équilibre entre les différentes sensibilités qui se manifestent dans cette fédération.
Dans la 2ème circonscription, la Commission des résolutions vous propose de valider, vous savez qu'il y avait un problème, la candidature de Alain Chenard, maire de Nantes, je dis maire de Nantes parce que c'est une des raisons fondamentales du choix de la Commission des résolutions.
Dans la 3ème circonscription, la Commission des résolutions propose de valider la candidature de François Autun.
Dans la 6ème circonscription, celle de Claude Evin.
La Commission des résolutions a voulu faire un vote global concernant ces 3 circonscriptions, pour bien manifester qu'elle voulait, par cette décision qui, je le crois est sage, faire place à chacune des grandes sensibilités qui étaient concernées et qui jouent un rôle important dans la fédération de la Loire Atlantique.
Voilà donc l'ensemble du dossier des difficultés internes auxquelles nous avons eu à faire face. Cela implique naturellement je ne voudrais pas le passer sous silence, que la Commission des résolutions a préféré, pour les raisons que je viens de dire très simplement, la candidature dans le seconde circonscription d'Alain Chenard aux lieux et place de Jean-Marc Ayrault.
Je voudrais dire aussi je ne sais pas s'il set ici à Jean-Marc Ayrault, que ce choix n'implique aucun désaveu et que véritablement la Commission des résolutions a

seulement eu le souci de choisir la meilleure solution, ce qu'elle estimait en tout cas être la meilleure solution, dans l'intérêt de la seconde circonscription bien sûr, dans l'intérêt de nos progrès dans la ville de Nantes qui est tout de même la principale ville conquise lors des dernières Elections municipales et dans l'intérêt de l'ensemble de la fédération de la Loire Atlantique.
Voilà donc, les difficulté auxquelles nous avons été confrontée et les propositions que noua vous faisons.
En ce qui concerne les autres cas, les choses ont été beaucoup plus faciles. Je vous en donne la liste très rapidement !
Dans les Alpes Maritimes il vous souvient que quelques problèmes avaient surgis. Nous avions entendu les camarades, nous l'avons fait pour tous les départements dont je vais vous parler.
Dans les Alpes Maritimes la Commission des résolutions propose la validation des candidatures de Gilbert Acolla et de Jaqueline Randon (?) dans la 1ère et 2ème circonscriptions, la validation des propositions da la fédération dans la 3ème, 4ème et 6ème circonscriptions, et elle vous demande de réserver la 5ème circonscription, Je pense que chacun comprendra lorsque je vous aurai dit, pour ceux qui ne le savent pas que c'est la circonscription où est député M. Bernard Cornu Gentille, qu'il y a lieu manifestement à une conversation qui se situera au niveau national.
En ce qui concerne le Maine et Loire un problème est soumis à la Commission, concernant la 6ème circonscription. Nous avons entendu là aussi la Premier secrétaire fédérale et la Commission vous propose la validation da la candidature de Daniel Dupuis.
En ce qui concerne la Mayenne, le Secrétaire fédéral a fait savoir qu'à l'unanimité la Commission avait remplacé le candidat préalablement désigné, François Porin (?) par notre camarade Rémy Géleau (?) maire du Buret.
La Commission des résolutions a donné un accord pour la désignation de Rémy Géleau.
Dans la Haute-Savoie, accord unanime de la Commission pour valider la candidature de Robert Borel dans la 3ème circonscription.
Dans le Vaucluse, accord unanime de la Commission pour valider la candidature de Jacques Richard dans la 2ème circonscription.
Enfin, en ce qui concerne l'Yonne, deux circonscriptions la seconde et le troisième, sont proposées à validation par la Convention nationale, avec les candidatures de Massalle (?) et de la camarade Caliotte-Levault (?).
Accord unanime pour réexaminer le cas de la circonscription d'Auxerre.
Deux problèmes restent à régler, que nous n'avons pu examiner faute d'avoir un dossier en ordre, et que nous demandons à la Convention nationale de renvoyer à l'examen du Bureau exécutif.
Enfin, cinq circonscriptions ne sont pas encore pourvues de candidats, et nous demandons à la Convention nationale d'autoriser le Bureau exécutif à procéder aux validations nécessaires dans quelques jours. Il s'agit de la 3ème circonscription du Doubs. Il s'agit de la 3ème circonscription du Morbihan, de la 8ème du Bas Rhin, de la 5ème du Rhône, donc de la 1ère de l'Yonne dont je viens de vous parler.

Au total c'est sans doute ce qui importe le plus à la Convention nationale prise dans son ensemble, nous sommes en état ce soir, de valider la candidature de 428 candidats du Parti sur les 474 circonscriptions que représente la France métropolitaine.
Il conviendra bien sûr, dans les prochaines semaines, de pourvoir à la désignation des candidats et aux ratifications nécessaires en ce qui concerne les circonscriptions des départements d'Outremer.
Le résultat, donc 428 circonscriptions sont dès ce soir pourvues. Il y a donc, en dehors de ces 428, les circonscriptions réservées au MRG, les 7 cas qui doivent être tranchés par le Bureau exécutif. Et voilà où nous en sommes. Ce qui signifie que ce soir, au terme de cette Convention nationale, à 7 exceptions près, qui seront réglées car ce ne sont pas des problèmes, seulement des choses à mettre à jour, le Parti est, quant à ses candidats, en ordre de marche pour aborder les prochaines élections législatives de mars 1978.
Et voilà, camarades le travail qui a été fait aujourd'hui Je pense que cela ne satisfaire pas tous les camarades. Il y en a toujours quelques-uns qui, hélas laissent des plumes. On voudrait satisfaire tout le monde et c'est impossible.
Dans la Commission des résolutions nous nous sommes efforcés d'être aussi sage que possible, de régler au mieux les problèmes. Aujourd'hui l'ensemble de ce travail, si vous l'adoptez, permet au Parti, dès maintenant, dans chaque circonscription, d'être au travail pour affronter la campagne des prochaines élections, pour la gagner.

Le président - Le rapport de Fajardie a été approuvé par la Commission des résolutions.
Je vais mettre ce rapport aux voix.
Je demande à ceux qui en sont partisans de le dire en levant la main…

Georges Sarre

A la Commission des résolutions, il y avait des votes contradictoires sur certaines circonscriptions. Je ne sais pas comment tu entends faire voter mais il y a toute une partie que nous voterons ensemble c'est la plus grande, tandis qu'il y en a d'autres sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, notamment pour la Seine St Denis et la Haute Vienne. C'est pourquoi je souhaite que tu donnes des éclaircissements. Je sais que des camarades veulent intervenir et il se peut que moi-même je fasse des suggestions.

Le président - Le règlement du Congrès rend difficile les interventions dans ces conditions, après que la Commission des résolutions ait tranché.
Ce que je propose, pour que vous n'ayez pas à voter pour ou contre, en bloc, c'est que vous fassiez savoir sur quelle circonscription, sur quel département vous vous abstenez ou vous votez contre, étant entendu que sur les autres vous voterez pour !
De cette façon, nous aurons un vote clair et nous éviterons un débat qui n'est pas prévu par le règlement du Congrès et qui, en plus, risquerait de durer

interminablement, car sur ce genre de sujet, on a une fâcheuse tendance à recommencer indéfiniment les discussions !
Veux-tu simplement énumérer les circonscriptions sur lesquelles le courant 2 s'abstient ou vote contre ?
Tu es à la tribune: ?.. tu n'y était pas autorisé.. mois puisque tu y es, vas y.

Georges Sarre - Nous sommes intervenus en Commission électorale qui était sous Commission de la Commission des résolutions et nous souhaitons que la convention se prononce dans la clarté car il s'agit d'une question grave : le respect des règles démocratiques de notre Parti et, donc la façon de vivre ensemble à tous les niveaux de l'organisation.
Je demande qu'il y ait un vote par mandats sur les affaires concernant la 1ère circonscription de la Haute Vienne et la 3ème circonscription de la Seine St Denis.
Je demande donc qu'il y ait un vote bloqué c'est à dire qu'il y ait respect de la décision des militants des circonscriptions concernées et en même temps du vote de ratification des deux fédérations.

Le président - Tu demandes la parole ?.. Puisque Sarre a eu la parole sur ce point, je te la donnerais ensuite, je demanderai au rapporteur de répondre. Je signale que nous n'allons pas reprendre un débat, d'autant moins que Pierre Mauroy vient de revenir et que Pierre Bérégovoy va rapporter sur le texte de politique générale. Or, à l'heure qu'il est, beaucoup de camarades désirent prendre l'avion ou le train.
Tu as la parole pour répondre au courant 2 puis-je la donnerai à Fajardie et nous voterons.
(Protestations)
Je vais vous dire la vérité, je vais vous dire pourquoi j'ai laissé parler Sarre, c'était parce que la petite Commission de rédaction n'était pas revenue et que je ne voulais pas suspendre une nouvelle fois la séance du Congrès mais la vérité c'est que je n'ai pas le droit de vous donner la parole. J'ai fait un peu durer pour laisser aux camarades le temps de revenir.
Quoi qu'il en soit, comme Sarre a eu la parole, je la donne à quelqu'un du courent 1 !

Un délégué (Seine St Denis) - Ce n'est pas une question de courant et je ne prends pas la parole dans ces conditions là. C'est simplement pour préciser que ce n'était pas un vote de courant de pensée.

Un délégué (Haute Vienne) - La position est la même pour la Haute Vienne...

Le président - Tu n'as pas la parole !

Un délégué (Haute Vienne) - C'est la Haute Vienne qui est autant intéressée que la Seine St Denis !

Coll. Fondation Jean Jaurès

Un délégué (Loire Atlantique) - Je demande la parole.

Le président - Tu ne l'as pas !

Le délégué - Si l'on ne peut pas parler, ce n'est pas la peine que l'on vienne ! Tu n'es pas démocrate !
Je demande un vote par mandat sur la 2ème circonscription de la Loire Atlantique ! Je regrette !

Le président - Fajardie ?

Roger Fajardie

Je ne pense pas qu'il soit possible à l'heure qu'il est et ce n'est pas conforme aux règles de nos conventions nationales, de reprendre le débat à ce point lorsque la Commission des résolutions s'est réunie. On tranche. Vous voyez l'heure qu'il est !
Il est raisonnable maintenant de trancher. C'est bien clair et je crois qu'il n'y a pas autre chose à faire. On ne peut pas reprendre un débat qui a duré pendant 14 ou 16 heures ! Ce n'est pas raisonnable !
En ce qui concerne les décisions proposées par la Commission des résolutions, il me parait clair que, sur la quasi-totalité des cas, au fond, il n'y a pas de gros débats. On demande un vote par mandat sur les cas de la 9ème circonscription de la Seine Saint Denis et sur le cas de la 1ère circonscription de le Haute Vienne. C'est de droit, ce n'est pas un problème. Je me permets de vous dire ceci. Il ne peut pas y avoir toute une série de règles différentes dans le Parti. Il ne peut pas y avoir des opérations piratées qui se fassent ici ou là que la Convention nationale ne puisse pas sanctionner. Nous sommes aujourd'hui les responsables de la mise en oeuvre des candidats du Parti. Cela est bien clair. La Convention nationale est souveraine. Il y a une majorité, il y a une minorité dans le Parti. Dans deux cas, nous proposons à la Convention nationale de ne pas permettre des opérations que je qualifie de piratée. Je ne veux pas être méchant, c'est un fait, mais d'assurer là où le courant I est majoritaire, la présence de candidature du courant I dans deux circonscriptions. C'est logique, c'est indiscutable et c'est pourquoi je demande à la Convention nationale de ratifier les propositions faites par la majorité de la Commission des résolutions, en ce qui concerne la candidature de Vincent dans la Seine Saint Denis et de Godet dans la Haute Vienne.

Le président - Le vote demandé est de droit quand il est demandé par un dixième des délégués. Est-ce qu'il y un dixième des délégués qui demandent le vote par mandat ? Je demande à ceux qui désirent le vote par mandat de le manifester.
Sur le reste à main levée.
Il n'y a pas le dixième. Baissez les mains… (protestations). Non, il n'y a pas le dixième. Si l'un de vous veut venir à la tribune, il s'apercevra qu'il n'y pas le

Fondation Jean Jaurès

dixième, je n'invente rien. Je vois 10 voix, cela ne fait pas le dixième des délégués… (mouvements divers)
Vous permettez une seconde ? Ne vous énervez pas. Je devrai être nerveux, j'ai raté mon avion, vous, pas. Je suis calme, soyez calme aussi Je vous fais une proposition honnête. Si vous tenez à voter par mandat, comme le vote par mandat dure une demi-heure, trois quarts d'heure ou une heure, nous allons d'abord entendre Bérégovoy sur la politique générale et j'ai le plaisir de vous dire qu'un accord est intervenu entre les deux courants et qu'il y aura une motion unanime. (Applaudissements)
Nous allons donc pouvoir voter à main levée sur le rapport de Bérégovoy. Ensuite, vous avez vraiment le désir de passer la soirée ici, je serai obligé de vous quitter pour ne pas rater l'avion suivant, on fera un vote par mandat qui durera une heure, mais comme un certain nombre d'entre vous seront parti, je pense qu'il vaut mieux passer le rapport sur la politique générale : ensuite, s'il y a des camardes qui désirent un vote par mandat, si le dixième est réuni, vous le ferez. Je donne donc la parole à Bérégovoy…
J'indique à Jean-Pierre Chevènement qui a 40 de fièvre et qui est donc de moins bonne humeur que d'habitude et qui m'a dit que c'était pour cela qu'il faisait une mauvaise tête tout à l'heure, alors que d'habitude, on le voit avec le sourire... Ah ! il le retrouve, tout va bien... Je lui indique qu'il n'y a pas de truc, que les camarades d'une fédération ou d'un courant qui désirent exprimer leur vote tout à l'heure à l'occasion d'un vote par mandat peuvent laisser leur mandat à un autre camarade et qu'il n'y aura aucune difficulté. Il faut maintenant que nous entendions Bérégovoy et que nous fassions à une heure décente le vote sur le fond.

Pierre Mauroy - Pour faciliter les choses, je vais donner la parole à Raymond Magnan qui va proposer une procédure qui permettra peut-être de tout concilier.

Raymond Magnan

Je vous propose la procédure suivante : sur une feuille blanche, vous indiquez le nom de votre fédération, le nombre de mandats, je les ai rappelé tout à l'heure ; de toute façon, je me tiens en bas de la tribune, à votre disposition pour vous la rappeler ; ensuite, vous mentionnez pour la proposition faite par Roger Fajardie tant de mandats pour, tant de mandats contre, tant de mandats d'abstentions ou encore tant de mandats de refus de vote. Vous nous passez vos papiers et nous en ferons le décompte pendant que Pierre Bérégovoy et les camarades interviendront. Merci. Dernier point, le camarade qui remplit le mandat est prié de mentionner son nom et de signer cette feuille blanche.

Le président - Bérégovoy a la parole.

Pierre Bérégovoy

Chers camarades, la Commission des résolutions à siégé et après une longue

discussion, elle vous propose à l'unanimité la résolution suivante.
La Convention nationale donne quitus aux organismes centraux pour l'application des décisions du Parti depuis le Congrès de Nantes.
Elle approuve l'attitude responsable de la délégation du Parti Socialiste au cours des négociations avec nos partenaires sur l'actualisation du programme commun.
Pour ce qui concerne les nationalisations, elle rappelle les ouvertures faites dans la note en neuf points remise à nos partenaires le 15 septembre, précisée et développée par le Comité directeur du 8 octobre sur les filiales industrielles de caractère stratégique, la mise en oeuvre d'un plan de redressement de la sidérurgie et la nationalisation à terme de cette branche industrielle, la mise en place des conseils d'ateliers et de services, les droits et pouvoirs nouveaux garantis aux travailleurs dans les sociétés ou l'état, une collectivité publique ou une entreprise nationale contrôlerait plus de 50% du capital, la révision de la législation sur les minorités de blocage.
Elle fait sienne la résolution adoptée à l'unanimité par Comité directeur du 8 octobre et mandate le Bureau exécutif pour en poursuivre l'application.
Elle approuve les orientations définies pur François Mitterrand dans son discours et appelle au rassemblement des Français autour des objectifs et des campagnes d'action du Parti.
(Gaston Defferre est remplacé à la présidence par Françoise Gaspard)
... La Parti Socialiste n'a qu'un combat, celui qu'il mène contre la Droite, il n'a qu'un engagement, le programme commun. Il n'a qu'une volonté, créer les conditions de la victoire de la Gauche.
Dans cet esprit, la Convention nationale adopte les conclusions du rapport présenté par Pierre Bérégovoy et décide de proposer à ses partenaires du programme commun une réunion des responsables du Comité de liaison ayant pour objet la reprise des discussions au sommet sans condition, sans préalable et sans délai.
Les conclusions de mon rapport qui figuraient page 14 dans le document qui vous a été distribué sont les suivantes et elles comportent deux amendements que je vous signalerais.
Le Parti Socialiste entend tout faire pour permettre au courant unitaire de s'exprimer avec force. Il invite les travailleurs, les Françaises et les Français à créer partout des comités de soutien au Parti Socialiste pour l'union de la Gauche et le programme commun. Tout doit être fait pour assurer la victoire de la Gauche.
Il nous faut multiplier les actions contre la politique de la Droite, approfondir aussi notre réflexion pour mieux situer les objectifs du programme commun dans le domaine de la décentralisation, de la qualité de la vie, des droits et pouvoirs nouveaux garantis aux travailleurs et de la planification démocratique et de l'appropriation sociale, amendement ajouté à mon rapport.
Autre amendement à la place d'une phrase qui était mise entre parenthèse : campagne de propagande et action des entreprises.
Le Parti poursuivra de vastes campagnes de propagande contre le chômage, les

licenciements et les fermetures d'usine, contre l'inflation et la dégradation du pouvoir d'achat sur tous ces thèmes, il développera une action spécifique en direction des entreprises.
Le Parti Socialiste, dans les semaines et le mois qui viennent, avant et s'il le fallait pendant et après les élections législatives, continuera à. mettre tout en oeuvre pour aboutir à un gouvernement de la Gauche unie. Dès maintenant, il déclare solennellement que les voix qu'il aura obtenues au premier tour de scrutin seront mises au service de l'union de la Gauche, au deuxième tour.
Ainsi sont situées les responsabilités des uns et des autres. Aux Français et aux Françaises d'en juger maintenant et plus tard.
Chers camarades, au nom du petit groupe auquel la Commission des résolutions avait délégué ses pouvoirs, je crois que nous devons nous féliciter à être parvenu à un accord sur ce texte.
Ce matin des positions différentes, le cas échéant, ont été exprimées mais au-delà de divergences qui peuvent porter sur tel ou tel point de l'application de la politique du Parti dans les circonstances que nous traversons, nous savons, les uns et les autres la majorité et la minorité du Parti que pour créer les conditions de l'union de la Gauche, pour retrouver le chemin du combat unitaire, pour appliquer le programme commun de gouvernement, la cohésion du Parti et son unité sont des atouts irremplaçables.
Le vote qui va marquer, par conséquent, cette convention, exprimera donc notre volonté d'union entre nous et notre cohésion. Cette cohésion doit, dans l'avenir, se manifester de façon plus étroite, par la recherche d'une meilleure association de chacun à la vie du Parti.
Nous en avons déjà formulé le souhait au dernier Comité directeur. Nous pensons que le Bureau exécutif doit poursuivre sur ce point comme sur les autres, sa réflexion car il est important que dans cette période, chacun soit associé à l'élaboration de notre politique commune.
Il va de soi que la contrepartie de cette association c'est une totale discipline dans l'action, discipline plus que jamais requise face au combat auquel le Parti Socialiste doit s'engager dons l'unanimité.
Camarades, je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements)

La présidente (Françoise Gaspard)

Vous venez d'entendre le texte de la résolution présentée à vos votes et qui marque la volonté du Parti de marcher, tous courants confondus, au combat qui nous attend.
Je vous demande de voter maintenant avec vos bulletins rouges pour adopter le texte de cette résolution.
Ceux qui sont pour ?
…
Contre ?
...
Abstentions ?

Fondation Jean Jaurès

…
La résolution est adoptée à l'unanimité.
(Applaudissements)
Je vous demande maintenant, camarades, de vous prononcer à main levée sur l'ensemble des propositions de Roger Fajardie...

Dans la salle - Non, non !

La présidente - ...sauf pour la Seine St Denis et la Haute Vienne qui, selon la proposition qui a été faite, vont être soumises au vote par mandat.
Donc, vous votez avec vos bulletins rouges pour l'ensemble des propositions, sauf pour la Seine St Denis et la Haute Vienne.
Que ceux qui sont pour les propositions de Roger Fajardie lèvent leur bulletin ?
Avis contraires ?
3 Avis contraires
...
Abstentions ?
...
(Murmures)
Ah ! il y avait 2 votes contre, 3 abstentions et 1 refus de vote, bien.
Alors, nous attendons maintenant les résultats du vote par mandat pour les 2 circonscriptions de Seine Saint Denis et Haute Vienne, dont il a été question.

Un délégué - Il y a un problème. La fédération de l'Hérault a voté maintenant par abstention sur les propositions de Roger Fajardie...

Pierre Mauroy. On a enregistré !

Le délégué - Mais on est pour le vote par mandat.

La présidente - L'Hérault avait d'abord voté contre, ensuite s'est abstenu. C'est une abstention ?

Le délégué - La fédération de l'Hérault s'abstient sur le vote du rapport Fajardie et elle vote pour le vote par mandats.
Autrement dit, il y a une abstention en moins dans le vote qui a été émis.

Pierre Mauroy - Au lieu d'y avoir 3 abstentions, il y a donc 2 abstentions. Qu'on se le dise : 2 votes contre, 2 abstentions, 1 refus de vote.

La présidente - Camarades, sauf si vous avez des heures impératives de train ou d'avion, nous vous demandons de rester pour les résultats du vote par mandats.
(La séance est momentanément interrompue pour attendre le dépouillement du vote)

Fondation Jean-Jaurès

La présidente - Je passe la parole à notre camarade Vaillant qui, devant une salle nombreuse et attentive, va proclamer les résultats des 2 votes pour la proposition Fajardie : 5914 mandats.
pour : 3679 mandats, soit 62,21%,
contre : 1456 " " soit 24,62%,
abstentions : 531 " " soit 8,97%,
refus de vote : 32 " " soit 0,55%
absents : 216 mandats soit 3,65%
La proposition présentée par Roger Fajardie est adoptée.

La présidente - Mes chers camarades, vous venez d'entendre ces derniers résultats de notre Convention qui, à moins que quelqu'un maintenant ne demande la parole... est terminée.
(La séance est levée)

Coll. Fondation Jean-Jaurès